

Conditions Définitives en date du 29 avril 2014



DEPARTEMENT SEINE-ET-MARNE

Programme d'émission de Titres  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
de 1.000.000.000 d'euros



SOUCHE N°: 9  
TRANCHE N : 1

Emission de Titres d'un montant nominal total de 10.000.000 d'euros portant intérêt à Taux Variable  
et venant à échéance le 5 mai 2019

Prix d'émission : 100%

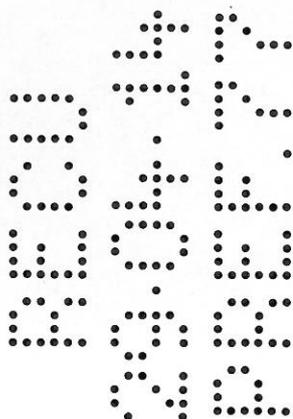
Crédit Mutuel Arkéa

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du prospectus de base en date du 16 septembre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 13-496 en date du 16 septembre 2013) (le "**Prospectus de Base**") tel que complété par le supplément au Prospectus de Base en date du 10 mars 2014 (visé par l'AMF sous le numéro 14-075 en date du 10 mars 2014) (le "**Supplément**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le Supplément sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)) et (b) disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un "**Etat Membre Concerné**") et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et l'expression "**Directive Prospectus Modificative**" signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.



1. **Emetteur :** Département de Seine-et-Marne.
2. (i) **Souche n°:** 9  
(ii) **Tranche n°:** 1  
(iii) **Date à laquelle les Titres deviennent assimilables (Article 13) :** Sans objet
3. **Devise(s) Prévues(s) :** Euro (€)
4. **Montant Nominal Total :** 10.000.000 €  
(i) **Souche :** 10.000.000 €  
(ii) **Tranche :** 10.000.000 €
5. **Prix d'émission :** 100% du Montant Nominal Total
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** 100.000 €
7. (i) **Date d'Emission :** 5 mai 2014  
(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** La Date de Paiement du Coupon tombant le, ou le plus proche du 5 mai 2019
9. **Base d'Intérêt :** EURIBOR 3 mois + 0,62 %  
*(autres détails indiqués ci-dessous)*
10. **Base de Remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout rachat, annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur valeur nominale.
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Option de Remboursement :** Sans objet
13. **Date des autorisations d'émission des Titres :** Décision du Président du Conseil général de l'Emetteur en date du 7 avril 2014  
Délibération n°CG-2014/02/13 du Conseil Général en date du 13 février 2014.
- DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)**
14. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Sans objet
15. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Applicable  
(i) **Période(s) d'Intérêts :** Trimestrielle (conformément aux Modalités)  
(ii) **Dates de Paiement du Coupon :** Le 5 mai, 5 août, 5 novembre et 5 février de chaque année à compter du 5 mai 2014 jusqu'à la Date d'Echéance incluse; ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré précisée au paragraphe 15(v) ci-dessous

(iii)	Première Date de Paiement du Coupon :	5 août 2014
(iv)	Date de Période d'Intérêts Courus :	Date de Paiement du Coupon
(v)	Convention de Jour Ouvré :	Convention de Jour Ouvré "Suivant Modifié"
(vi)	Centre(s) d'Affaires (Article 5(a)) :	TARGET
(vii)	Méthode de détermination du (des) Taux d'Intérêt :	Détermination du Taux sur Page Ecran
(viii)	Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) :	Sans objet
(ix)	Détermination FBF :	Sans objet
	-	
	-	
(x)	Détermination du Taux sur Page Ecran :	Applicable
	- Référence de Marché :	Euribor 3 mois
	- Heure de Référence :	11h00 (heure de Bruxelles)
	- Date(s) de Détermination du Coupon :	Deux (2) Jours Ouvrés TARGET à Paris pour l'Euro avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts.
	- Source Principale pour le Taux Variable :	Page Reuters EURIBOR 3 mois
	- Banques de Référence (si la Source Principale est "Banques de Référence") :	Sans objet
	- Place Financière de Référence :	Sans objet
	- Montant Donné :	Sans objet
	- Date de Valeur :	Sans objet
	- Date Prévue :	Sans objet
(xi)	Marge(s) :	+ 0,62% par an
(xii)	Coefficient Multiplicateur :	Sans objet
(xii)	Taux d'Intérêt Minimum :	Sans objet
(xiii)	Taux d'Intérêt Maximum :	Sans objet
(xiv)	Méthode de Décompte des Jours :	Exact/360

16. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet

18. **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
20. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
21. **Montant de Remboursement Anticipé :**  
 Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : 100.000€ par Titre de 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Oui
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Oui
22. **Rachat (Article 6(h)) :** Oui

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
26. **Masse (Article 11) :** Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- CACEIS CORPORATE TRUST  
 RCS PARIS 439 430 976  
 Adresse : 14, rue Rouget de Lisle  
 92130 ISSY LES MOULINEAUX  
 FRANCE  
 Représenté par M. Jean-Michel DESMAREST, Directeur Général de CACEIS Corporate Trust

Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

CACEIS BANK FRANCE  
 RCS PARIS 692 024 722

Adresse : 1-3, place Valhubert  
75013 PARIS  
FRANCE  
Représenté par M. Philippe DUPUIS,  
Directeur Général de CACEIS BANK

Le Représentant de la Masse percevra une  
rémunération de 400€ par an au titre de ses  
fonctions.

**GENERALITES**

Le montant principal total des Titres émis a été  
converti en euro au taux de [●], soit une somme de  
(uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés  
en euros) :

Sans objet

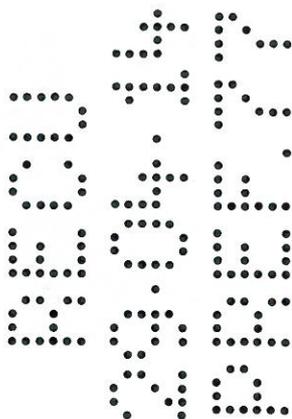
**RESPONSABILITE**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :

Par : Le Directeur des Finances  
Dûment habilité

*P. Gosse*  
**Pascal GOSSE**



## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 5 mai 2014 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 3.100 euros

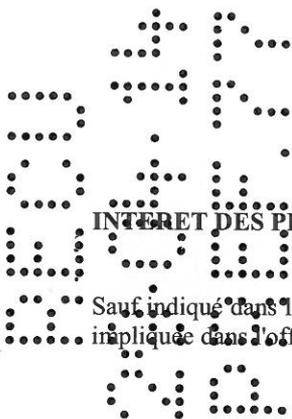
### 2. NOTATIONS

Notations :

Les Titres ne seront pas notés.

Le programme fait l'objet de la notation suivante : Standard and Poor's Credit Market Services : AA-

Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S. est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC.



### INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif".

### 4. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011846658

Code commun : 105732694

Dépositaires :

- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	CACEIS Corporate Trust 1-3, Place Valhubert 75013 Paris France

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	Sans objet
--	------------

## 8. PLACEMENT

Méthode de distribution :	Non syndiqué
---------------------------	--------------

- |  |                     |
|--|---------------------|
| (i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :                       | Sans objet          |
| (ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : | Sans objet          |
| (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :                                    | Crédit Mutuel Arkéa |
| (iv) Restrictions de vente supplémentaires :                                       | Sans objet          |

(v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance Category 1</i>
---	---

